

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde

Service Risques et Gestion de Crise

Unité Plans de Prévention des Risques Naturels, Terrestres et Technologiques

Suivi par : Anna DUBOIS [anna.dubois@gironde.gouv.fr](mailto:anna.dubois@gironde.gouv.fr)

Tél : 05.56.93.31.87

Bordeaux le

**27 MARS 2017**

**Objet : Relevé de décisions de la réunion publique du 30 janvier 2017 à Tabanac – Élaboration des 16 PPRMT du secteur « Carignan-de-Bordeaux à Rions »**

La première des deux réunions publiques consacrées à l'élaboration des PPRMT sur les 16 communes du secteur de « Carignan-de-Bordeaux à Rions » s'est tenue le 30 janvier 2017 à la mairie de Tabanac, sous la présidence du secrétaire général de la préfecture, Monsieur Thierry SUQUET. Étaient présents à ses côtés :

Monsieur **PAINCHAULT Frédéric** - DDTM 33 / SRGC

Madame **DUBOIS Anna** - DDTM 33 / SRGC / Unité PPRNTT

Monsieur **CARPENTIER Nicolas** – ANTEA Group

Cette première réunion publique avait pour objet de présenter à la population la démarche d'élaboration des PPRMT, les acteurs et la méthode (DDTM33), ainsi que les résultats de la première phase des études techniques (ANTEA). Le choix a été fait de répartir géographiquement la présentation à la population afin d'en faciliter l'accès. Une deuxième réunion publique, au même contenu, est donc prévue le 9 février 2017 à Camblane et Meynac.

Une trentaine de personnes était présente dans l'assistance.

Monsieur Broustaut, Maire de Tabanac, a ouvert la réunion avec un mot d'accueil rappelant l'intérêt que suscite un tel sujet sur le secteur.

Monsieur Thierry Suquet a introduit la réunion précisant qu'une démarche d'élaboration de 16 PPRMT a été lancée en juin 2016 par le Préfet de la Gironde sur un bassin d'études homogène qui s'étend de Carignan de Bordeaux à Rions. Il a précisé que la méthodologie commune permet d'apporter des réponses groupées à la prévention du risque tout en tenant compte des spécificités de chacune des communes concernées.

Monsieur Suquet a ensuite donné la parole à la DDTM pour démarrer les présentations qui se sont articulées comme suit : 1. présentation de la démarche d'élaboration des 16 PPRMT du

bassin d'études Carignan-de-Bordeaux à Rions, les acteurs et la méthode (Frédéric PAINCHAULT /DDTM33) ; 2.présentation des résultats de la première phase des études techniques relatives au recensement des phénomènes historiques (Nicolas CARPENTIER).

### **1. Présentation de la procédure, des acteurs et du calendrier prévisionnel (Frédéric PAINCHAULT, responsable du Service Risques et Gestion de Crise (SRGC) au sein de la DDTM 33.**

L'élaboration de 16 Plans de prévention du risque mouvements de terrain a été prescrite par arrêtés préfectoraux du 13 juin 2016. Ces arrêtés définissent les modalités de la concertation et de l'association des collectivités locales qui seront menées tout au long de la procédure d'élaboration des PPRMT.

La présentation s'est articulée en deux temps :

- ↳ Tout d'abord ce qu'est un PPRMT et les motifs qui ont conduit à prescrire l'élaboration sur les 16 communes, ensuite la procédure d'élaboration ;
  
- ↳ Les acteurs : l'État est maître d'ouvrage du PPRMT ; la DDTM 33 est le service instructeur, assisté par le bureau d'études ANTEA Group. Les échanges avec les communes et le COPIL sont permanents notamment lors de réunions techniques et de comités de pilotage à chaque phase de la procédure ;
  
- ↳ Les phases de l'étude technique : l'élaboration des PPRMT s'articule autour de 4 phases techniques : le recensement des phénomènes historiques (1), la caractérisation des aléas (2), le recensement des enjeux (3), la définition du volet réglementaire (4) ;
  
- ↳ Les modalités d'association et de concertation sont précisées par les arrêtés préfectoraux du 13 juin 2016. Le public sera informé en réunions publiques pendant toute la durée de la procédure. L'avis du public sur un projet de PPRMT finalisé sera recueilli dans le cadre d'une enquête publique. M. PAINCHAULT précise en outre que les présentations de la réunion publique seront mises en ligne et téléchargeables sur le site de l'État en Gironde ;
  
- ↳ Le calendrier prévisionnel : le calendrier prévisionnel d'élaboration des PPRMT a été présenté par M, PAINCHAULT avec un projet d'approbation des PPRn en juin 2019.

Cette présentation n'a pas appelé de question de la part de l'assistance.

### **2. Présentation de la première phase de l'étude : recensement des phénomènes historiques (ANTEA Group)**

- ↳ Présentation d'Antea Group et des membres de l'équipe ;
  
- ↳ Présentation et définition des phénomènes pris en compte ;
  
- ↳ Présentation des sources de données ;

- ↳ Présentation du recensement des phénomènes historiques et de la manière d'appréhender la lecture des cartes ;
- ↳ Présentation des cartes informatives et des tableaux de recensement des événements historiques par commune (le BE rappelle l'objectif du courrier de consultation des communes dans le cadre de ce recensement).

### 3. Échanges :

- ↳ Monsieur le Maire de Tabanac s'interroge sur l'importance des zones jaunes correspondant à l'emprise des carrières supposées. Il souhaite savoir comment ces zones ont pu être identifiées en l'absence de levés précis ou de visites. Monsieur Carpentier précise que c'est le résultat du travail d'exploitation des données existantes. Ces cartes sont le croisement des informations disponibles qui permettent de présumer de manière quasi certaine la présence de carrières.

Le maire demande donc si des investigations sont prévues dans ces secteurs afin de définir avec plus de précision les zones de carrières. Monsieur Carpentier précise que la phase 1 de l'étude consiste à faire un recensement des données existantes et de les transcrire sur une cartographie. Les phases suivantes vont porter sur la qualification de l'aléa et donc sur la prise en compte des caractéristiques connues des carrières, croisée avec les enjeux existants. C'est à l'issue de ces deux phases que les visites de carrières seront envisagées. La mission qui a été confiée à ANTEA Group inclut des investigations des zones accessibles où l'état de la connaissance des carrières présentera un réel enjeu pour le règlement des PPRMT. Il ne s'agit pas de faire des investigations généralisées sur tous les secteurs.

- ↳ Monsieur le Maire de Baurech précise que de nombreuses investigations ont déjà eu lieu et que des rapports ont été produits sur sa commune. Il souhaite savoir si ces études ont bien été prises en compte dans la première phase de l'étude. Monsieur Carpentier confirme que bien qu'ils ne soient pas recensés dans les tableaux de synthèses des phénomènes, tous les rapports disponibles ont été pris en compte dans le travail de délimitation des zones jaunes notamment à travers des procès verbaux d'exploration de carrières.

- ↳ Un habitant de Langoiran s'interroge sur l'intérêt de la démarche d'élaboration des PPRMT. Il fait référence à des registres du 17ème et 18ème siècles ainsi qu'à une démarche, sensiblement identique à celle-ci, effectuée par le BRGM en 1990, ce qui n'a pourtant pas empêché la délivrance d'autorisation de permis de construire. Il souhaite savoir si le travail actuel aboutira à une opposabilité à tous même dans le cas où une commune s'y opposerait (à l'instar de ce qui a pu se passer dans le cadre de la démarche PLUi). Il évoque également l'utilité d'un Système d'Information Géographique relatif à ce sujet.

M. PAINCHAULT répond que l'approbation de ces servitudes d'utilité publique qui interviendra en 2019 permettra de les annexer aux PLU et dès lors de les rendre opposables à tous. S'agissant de l'accessibilité de ces données (plans) en version numérique, ceci est d'ores et déjà prévu par la directive INSPIRE.

- ↳ Le Président de la communauté de communes des Portes Entre Deux Mers s'interroge sur le caractère obligatoire des mesures de prévention ainsi que sur celui des travaux.

M. PAINCHAULT rappelle que les éventuels travaux rendus obligatoires portent au maximum sur 10% de la valeur des biens et que ceux-ci peuvent être subventionnés sur les fonds Barnier à hauteur de 40%.

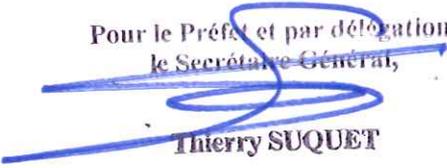
- ↳ Une personne de l'assistance pose une question sur la méthode employée pour caractériser les aléas. Certes la méthode est basée sur les événements historiques mais qu'en est-il des secteurs identiques en termes de configuration des sols, situés en zones jaunes, mais n'ayant pas d'événements recensés ou connus ? Monsieur Carpentier précise que tout dépend de la configuration géométrique et géologique des secteurs. Les règles de calcul sont établies en fonctions des typologies tout en gardant une cohérence à l'échelle du bassin d'études. Dans tous les cas il y aura un traitement homogène pour des configurations identiques sur tous les secteur d'études.

#### 4. La suite

- ↳ Mme DUBOIS précise que la mise en ligne des deux diaporamas ainsi que des cartes sera effective au terme des deux réunions publiques, soit après le 9 février (date de la seconde réunion publique qui se tiendra sur la commune de Camblanes-et-Meynac). L'adresse du site internet est : <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/L-Etat-face-aux-risques/Tous-les-plans-de-prevention-des-risques-PPR-en-Gironde>
- ↳ Une adresse mail est également disponible pour adresser les remarques et observations : [ddtm-upprntt@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-upprntt@gironde.gouv.fr)
- ↳ Monsieur SUQUET invite les participants de la présente réunion publique à diffuser l'information sur la programmation de la seconde réunion. Il souligne tout l'intérêt de participer à la présentation de ce travail initial afin d'appréhender au mieux la suite de la démarche. Il clôt ensuite la réunion en remerciant les participants, ainsi que les services de l'État et le bureau d'études pour leurs présentations.

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

  
Thierry SUQUET